Syndicat mixte des rivières du Sornin et de ses affluents



DECISION N° 2022-006

Objet : Signature d'un avenant au marché de travaux « Restauration hydro-écomorphologique et paysagère du Sornin à Pouilly Tranche de travaux n° 1 Lot 1 – terrassements génie civil »

Le président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et L5211-10 relatifs aux délégations de l'organe délibérant au président ;

Vu la délibération du comité syndical n°2017-014 du 28 mars 2017 portant délégations au président ;

Vu le marché public intitulé « Restauration hydro-écomorphologique et paysagère du Sornin à Pouilly-sous-Charlieu – Tranche de travaux no1 – Lot 1 – terrassements génie civil » ;

Vu la proposition du de l'entreprise CHAVANY TRAVAUX PUBLICS ;

Vu l'avis de la commission des marchés, émis lors de sa séance du 13 juin 2022 à 14h;

Suite à un ajustement des quantités à réaliser aux postes du DQE.

DECIDE:

- D'autoriser la signature de l'avenant au marché en précisant l'ajustement du DQE :
 - 1.1.2 Note d'exécution, piquetage, contrôle des nivellements et plan de récolement
 - 1.2.1 Débroussaillage libération des emprises
 - 3.3 Terrassement en déblai et export

Soit une augmentation totale du marché par cet avenant de 4 813,80€HT (5 776,56€TTC), et un nouveau montant du marché de 115 561,32€HT (138 673,58€TTC)

- Il sera rendu compte au comité syndical de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités locales
- La directrice est chargée de l'exécution de la présente décision

Fait à Pouilly/Charlieu, le 14/11/2022 Le Président du SYMISOA

des rivières

du SOmin et de

M. Michel LAMARQUE

Transmis au représentant de l'Etat le : sans objet

Publié le : 14/11/2022

Décision N°2022-006 Page 1/1